Invités WiFi



Les invités WiFi sont des comptes que l'on peut provisionner dans notre système d'information pour délivrer un ou plusieurs accès au réseau eduroam (et uniquement eduroam) de l'Université de Lorraine (ces comptes ne sont pas exploitables en dehors de notre établissement). La configuration des accès WiFi sur les périphériques doit se faire (fortement conseillé) à partir du configurateur eduroam. Contrairement à ce qui a pu se faire par le passé, les connexions WiFi des comptes invités ne se font plus en mode ouvert, ces accès reposent désormais sur une sécurité complète WPA2/Entreprise. Le SSID eduroam est utilisé pour établir la connexion de ces périphériques.

> **Format du login**
>
> Contrairement aux connexions habituelles où le format du login est sous la forme <login>@univ-lorraine.fr ou <login>@etu.univ-lorraine.fr, Pour les invités WiFi, Le format du login est sous la forme :
>
> **<login>@invites**.

Il existe actuellement 2 façons différentes pour créer des comptes pour des invités WiFi. Chacune de ces 2 façons dispose de ses propres avantages et inconvénients.

- La création d'un compte invité WiFi sur le Portail SU permet de délivrer un compte très rapidement et uniquement à l'usage de cette connexion WiFi.
- La création d'un compte invité WiFi sur le Portail des invités du numérique permet à un usager externe à l'université de provisionner son compte dans un workflow un peu plus complet et ce compte va éventuellement pouvoir être réutiliser dans des applications autres que pour du Wifi, par exemple ce compte pourra être utilisé pour des accès (voir ici pour plus de détail : https://wikidocs.univ-lorraine.fr/pages/viewpage.action?pageId=78741532#id-2.Principauxservicesnum%C3%A9riquesassoci%C3%A9s%C3%A0l'annuaire-Autres) :
  - VPN
  - Peta
  - Arche
  - Les EDC

Enfin pour compléter, seul un compte issu de Portail SU pourra faire office d'un compte à usage multiple (contrairement au compte invités du numérique qui est strictement personnel).

Sélection du portail

Pour déterminer quelle méthode utiliser, vous pouvez suivre le chemin :

1. Est-ce que le compte pourra éventuellement être utilisé sur une application autre que le WiFi (voir ci dessus) ?
   Si oui alors il faut choisir le Portail des invités du numérique
2. Est-ce que le compte devra être utilisé par plusieurs personnes ?
   Si oui alors il faut choisir le Portail SU

De manière secondaire, voici d'autres critères de sélection :

1. Est-ce que l'usager à accès à Internet avant la création du compte ?
   Si oui, il est possible de faire usage du portail des invités du numérique
   Si non, il faut faire usage du Portail SU, car une copie des informations du compte est transmise au parrain.

Foires Aux Questions

Est-ce que les comptes expirés sont supprimés des annuaires ?

A terme oui (les procédures sont encore en cours d'écriture).

Qui peut créer des comptes ?

Depuis le portail des invités du numérique, n'importe quel personnel de l'université peut demander la création d'un compte, simplement en saisissant son adresse email.

Depuis le portail SU, ce sont en général les informaticiens de proximité. On peut déléguer une personne non informaticienne à cette tâche, pour cela il faut contacter son service informatique de proximité.